

Le Cheminot de France

Nouvelle édition

N° 12 - Décembre 2007
(1,60 €)

Journal de l'Union Fédérale des Cheminots et Activités Complémentaires



**Retraites des cheminots:
en plein dans l'actualité**

Campagne élections CA du
groupe SNCF

Tenants et aboutissants des
régimes spéciaux

Mission solidarité

Fgte
Cfdt
Cheminots

Changement de cap

La CFDT en son temps s'est séparée de toutes attaches politiques ou religieuses, afin de développer un syndicalisme sans tabou ni frein, servant la cause unique des travailleurs.

Cette formule a fonctionné rapidement et a permis une expansion notoire de notre syndicat dans tous les domaines d'emplois, qu'ils soient privés ou publics.

Mais ce syndicalisme avait besoin d'un coup de neuf dans ses idées et la visibilité d'aboutissement de ses actions, car au-delà de fédérer les travailleurs autour d'un modèle d'échange de pensées et d'actions, cela nécessitait pour l'avenir, l'obtention de résultats sociaux concrets et palpables.

A cette occasion, la Confédération, s'est orientée vers un syndicalisme de résultats par la négociation. Cela a fonctionné et a permis de nombreuses avancées, sans heurt flagrant !

Mais comme toutes bonnes choses, ce système a fait apparaître ses limites dans les négociations, en mettant nos équipes faces à des dilemmes importants, sur la méthode pour obtenir un résultat.

Là, la volonté affichée d'obtenir à tout prix un aboutissement à la négociation en évitant le plus possible les conflits frontaux, a pesé sur le résultat en le minorant parfois, ou en nous positionnant à contre courant sur le social.

Notre syndicalisme, qui ne se voulait pas être celui de l'accompagnement de politiques patronales ou politiciennes, s'est retrouvé acculé par les événements et les habitudes de négociations prises dans les deux dernières décennies, avec une accentuation ces dernières années. Cela est certain que nos accords permettaient de valider le travail des équipes CFDT impliquées sur les divers sujets abordés, mais pour autant nos conclusions étaient-elles à la hauteur de nos attentes et espoir ?

Après bien des affres et discussions internes mouvementées, basées sur les dernières expériences, des idées nouvelles ont surgi pour remodeler notre politique de négociation. Cela s'est notamment ressenti ces derniers mois au travers de diverses prises de paroles de notre Secrétaire Général Confédéral, qui lance que la négociation ne doit pas à tous les coups engendrer un accord et que le recours à l'action, même si cela doit être pesé, ne peut et ne doit pas être toujours évité.

C'est un nouveau tournant que le syndicalisme CFDT prend et qui aura des impacts sur nos façons d'aborder les négociations quelles qu'elles soient.

La CFDT se veut quand même initiatrice de négociations, mais plus à tout prix !

Nos équipes, formées au cours de ces années, se sont inspirées du sens de dialogue que la CFDT a promulgué. Elles vont dès aujourd'hui pouvoir moderniser le sens de ce dogme, dans les différentes négociations qui ne porteront pas les fruits espérés. Dire non en négociation si cela ne correspond pas aux attentes de la politique syndicale, qui émane de nos divers congrès ou bien des vœux des adhérents et sympathisants, que nous représentons tous les jours, est désormais l'affichage de notre sens du dialogue social !

Edgar STEMER

L'Évolution de notre politique de négociation



Sommaire

● Changement de cap

P 2

● Edito

P 3

● Les retraites en débats avec les militants CFDT Cheminots

P 4-8

● Le 5 février, faisons entendre la voix de la CFDT au Conseil d'Administration de la SNCF

P 9-11

● Régimes spéciaux : tenants et aboutissants

P 12

● Paris Saint Lazare : un nouveau Secrétaire régional

P 13

● Évolution de la mission solidarité SNCF

P 14-15

- CHEMINOT DE FRANCE -
Directeur de la publication : Arnaud Morvan
Rédacteur en chef : Edgar Stemer
N° CPPAP : 1009 S 07026
Mis en page au siège de la FGTE.
Dépôt légal n° 808/99 Décembre 2007.

CFDT Cheminots
47-49, avenue Simon Bolivar
75950 Paris CEDEX 19
Tél : 01 56 41 56 70
Fax : 01 56 41 56 71

Site internet Cheminots :
<http://perso.wanadoo.fr/fgte-cfdt-ufc>
Site internet FGTE-CFDT :
<http://www.fgte-cfdt.org>

Imprimerie L'Artésienne
Z.I. de l'Alouette - BP 99
62802 Liévin CEDEX



Un positionnement cohérent et compréhensible

C'est d'abord un remerciement et un encouragement pour tous les syndiqués, militants et responsables syndicaux CFDT que je souhaite formuler. Ce que nous venons de vivre, ce que nous vivons, forge des convictions, des pratiques et de l'expérience.

La force de la CFDT est de prendre en compte les réalités sociales et locales, de ne pas s'enfermer dans le dogmatisme et de répondre concrètement aux attentes des salariés qui nous interpellent.

Il faut du courage pour porter ce discours, mettre en relief nos revendications et être audible dans notre entreprise.

Et ce courage, vous n'en avez pas manqué. C'est un signe très positif pour l'avenir de notre syndicalisme.

La réforme des régimes spéciaux était dans le programme du Président élu, donc c'est sans surprise que l'annonce officielle de cette réforme a été faite le 18 septembre dernier.

La CFDT Cheminots n'a pas attendu cette annonce et avait commencé à travailler sur le sujet avant l'été. Ce travail important et coordonné de toute l'organisation a montré aux cheminots et à l'opinion publique toute la cohérence de la CFDT. Notre discours a toujours été clair : imposer des négociations afin d'obtenir les contreparties garantissant le maintien voire l'amélioration du niveau des pensions des cheminots.

Bien que les négociations ne soient pas entièrement finies, nous pouvons d'ores et déjà dire que cette réforme permettra une amélioration du niveau de pension des cheminots dès lors qu'ils accepteront de prendre leur retraite un peu plus tard. Tout un chacun pourra mesurer, une fois toutes les mesures finalisées, d'après sa situation personnelle, les avancées obtenues par la négociation.

Arnaud Morvan

Les retraites en débats avec les militants CFDT Cheminots

Les Journées des 6 et 7 novembre 2007

➡ C'est le secrétaire général de l'Union Fédérale des Cheminots et Activités Connexes Arnaud MORVAN qui a ouvert les débats de ces deux journées. Voulant laisser place aux intervenants et au débat, il a effectué rapide-

ment une introduction en citant le contexte actuel dans lequel tombait à pic ces journées, c'est-à-dire en pleine actualité, puisque le régime spécial des retraites des cheminots fait partie de ceux concernés par la réforme, que le gouvernement actuel mène sur l'alignement des régimes spéciaux

sur la fonction publique. Six régimes spéciaux sont concernés par cette réforme voulue par le gouvernement et concerne la SNCF, la RATP, les IEG, les Clercs de notaires, l'Opéra de Paris et la Comédie Française.



OS est de défendre le régime par répartition ; A ce jour, on peut dire que la pénibilité est prise en compte dans notre régime tout comme les policiers et certains métiers qui ont conservé les bonifications de pénibilité ; Les autres OS attendent l'implication de la CFDT pour les sortir d'un mauvais pas ; Le patronat ne joue pas le jeu par rapport à la réforme de 2003 ; Si la CFDT a la même politique que la CGT, on disparaîtra.

Aux interrogations exprimées, JL Malys a répondu en donnant de plus amples explications sur ce dossier spécifique des régimes spéciaux. Sur le rapport de la presse, il a répondu qu'un journaliste l'a questionné sur les cheminots mais pas sur l'ensemble des régimes spéciaux et qu'il ne pouvait pas dire que la Confédération était pour un mouvement reconductible. Le Bureau

Confédéral a analysé un danger sur l'engagement dans un conflit long où l'on pourrait stigmatiser les cheminots. Nous respecterons la position des cheminots, mais nous avons le droit de nous exprimer pour l'ensemble des salariés. Réclamer le retour aux 37,5 annuités amènerait la mort du système par répartition. Il y a trois possibilités pour sauver ce système, qui sont la durée de cotisation, le montant de la pension et le niveau des cotisations. Un autre problème c'est le capitalisme qui a la possibilité de déplacer ses lieux de profits avec une prise en compte de la répartition des résultats de la croissance.

L'option prônée aujourd'hui est l'allongement de la durée de cotisation et donc de travail en conséquence de l'allongement de la durée de vie. Le rapport du COR n'est contesté par aucune des OS ouvrières ou patronales. Les chiffres du diagnostic du COR sont incontestables et il propose des solutions. .../...

À cette première journée était invité JL Malys, secrétaire confédéral chargé spécifiquement du dossier «retraite». Il a été invité à prendre la parole et à discuter sur ce sujet tant attendu et surtout sur la spécificité des régimes spéciaux dont celle des Cheminots.

Dès son introduction, il a précisé que pour la confédération, la retraite est liée au contrat de travail et au déroulement de carrière. Sa remise

en cause est un acte du gouvernement. Ces changements sont mal vécus par salariés, c'est une remise en cause totale des acquis sociaux. Soit on refuse tout. Soit cette réforme a une logique, car elle est entendable pour les autres salariés.

Le régime de retraite de la SNCF a des faiblesses (polypensionnés; petites retraites; les primes ne sont pas intégrées; la pénibilité n'est prise que pour les Agents De Conduite, mais rien pour les autres). On peut donc discuter de contreparties ou tout bloquer !

Par exemple chez les clercs de notaires qui sont environ 50 000, les hommes qui représentent 15% de cette population partent à 65 ans, les femmes partent à 55 ans. Elles n'ont jamais accès aux postes de hiérarchie.

«Pour la Confédération, nous ne sommes plus sur la problématique de 2003, des choses ont bougé. On ne peut vous pas demander de nous

faire confiance si on ne vous fait pas confiance or, on vous fait confiance ! Nous représentons l'ensemble des salariés. Nous n'avons pas le même discours que les cheminots et c'est logique.»

La Confédération représentera la décision que les cheminots prendront ces jours-ci. Je suis là pour vous écouter.

La Fédération Générale des Transport et de l'Équipement représentée par son secrétaire Général Joël LECOQ et André MILAN son secrétaire Adjoint, s'est exprimée avant les échanges avec l'assemblée présente, en indiquant que la FGTE a anticipé le débat qui aura lieu en 2008 en mettant en place des formations spécifiques. Le sujet a été défriché car la FGTE cumule les particularités des régimes spéciaux (Marins, RATP, Cheminots, Routiers avec le congé de fin de carrière). Nous sommes donc sensibles à l'évolution

des réformes. En indication, Joël Le Coq est élu au Bureau National de la Confédération et participe au groupe de retraites de la Confédération.

Dans un deuxième temps, les participants de la salle ont été invités à s'exprimer. Les militants ont interpellé JL Malys sur les positions de la confédération.

Des points principaux sont ressortis comme: celui de s'exprimer au nom des cheminots et non seulement au nom des régimes spéciaux; le 18 octobre, F. Chérèque, n'était pas à nos côtés lors de la manif à Paris ; ne refaisons pas 2003 ; on souhaite une harmonisation par le haut et non par le bas; que fait la Confédération ? De l'accompagnement social ou gouvernemental ! Au Landy, Sarkozy a déclaré que «l'application de la décote ne serait applicable qu'aux nouveaux embauchés». Où est on dans autres régimes spéciaux ? Juridiquement, quelle est

la valeur d'une rétroactivité sur nos contrats ? Et la Pénibilité sur les services décalés ainsi que l'intégration d'une partie des primes dans le calcul de la retraite, ou en est on ? Quelle est notre stratégie et avec quelles revendications ? Une grève reconductible des cheminots n'est pas admissible pour les autres salariés mais le gouvernement ne veut rien entendre, c'est lui qui est responsable cette situation ! La CFDT va à l'action, les 40 ans on les subit, on veut des contreparties; La Confédération doit nous soutenir, pour faire avancer nos revendications comme sur la pénibilité et autres.

Le rapport du COR contient peu de pages sur les régimes spéciaux ; Dans le privé, l'employeur met les salariés hors de l'entreprise à environ 57 ans, Qu'attendons nous pour les empêcher d'agir ainsi?

Xavier BERTRAND attend que les cheminots soient en grève pour agir, c'est sa stratégie! Le rôle d'une



Jean-Louis Malys

Les retraites en débats avec les militants CFDT Cheminots

À la manifestation régionale du 18 octobre à Paris, il n'y avait que peu d'adhérents CFDT sur les 20000 participants. Et les représentants de la Confédération ont défilé avec les cheminots au lieu de faire parade en tête. Un courrier confédéral est parti le 18 en fin de soirée pour le ministère et a été amendé avec l'accord des représentants des régimes spéciaux.

Au Landy Sarkozy s'est planté, c'est Bertrand qui a repris le discours en disant que «le président n'a pas repris le texte que je lui ai préparé». Le gouvernement joue au poker menteur. Il veut certainement un conflit.

Sur la question de la pénibilité, c'est un sujet que défend ardemment la confédération. On est contre la suppression des bonifications et il n'est pas question d'un remplacement par des indemnités. Nous voulons que les années de pénibilité donnent droit à un avantage en droit en terme de réduction en fin de carrière.

La CFDT est gestionnaire des systèmes par répartition et par points ARRCO et AGIRC. L'ARRCO est équilibré et même excédentaire alors que l'AGIRC est déficitaire. La CFDT voulait que les cotisations patronales augmentent mais la CGT et la CGC ont fait front contre cette proposition. Pour le PERCO (Plan d'Épargne Collectif), c'est un Système d'épargne par répartition qui est contrôlé. Ceci peut-être valable pour les salariés.

Il ne faut pas oublier que la réforme de 2003 prévoit le passage à 41 ans, si les conditions financières se dégradent, si les

perspectives de croissance sont plus faibles que celles envisagées et si le taux d'emploi des seniors ne progresse pas.

Par contre nous constatons que les salariés ne veulent plus rester au travail à cause des conditions qui se dégradent.

Après ce premier débat avec J.Louis Malys, le Bureau National de l'UFCAC a amené l'assemblée dans un **débat sur l'association à un mouvement**. La possibilité de partir dans un mouvement de grève reconductible est possible, soit en association avec les autres OS, ou bien sur préavis propre CFDT.

En précision Le Bureau National indique qu'il s'est réuni la veille et qu'il propose de déposer un préavis de grève illimité et reconductible par période de 24 heures à partir du mardi 13 novembre à 20 heures, sur le dossier des retraites et sur la situation du Fret, afin de peser sur le gouvernement et la direction afin d'obtenir l'ouverture de réelles négociations!

Nous avons déjà eu 5 réunions avec le gouvernement. Nous sommes sans réponse. C'est donc le gouvernement qui impose le rapport de force !

Du débat qui s'en est suivi, il ressort, que le sujet «retraite» est la priorité des équipes militantes, mais que le FRET ne doit pas pour autant être oublié, même si certain le trouve déconnecté de ce futur conflit. Un mouvement reconductible est plébiscité par une majorité d'intervenants, mais posent la question de la sortie de grève qui parfois est très difficile. L'idée est aussi de mettre en avant



et de défendre le niveau de pension dans cette action, car il n'est pas normal qu'en travaillant plus longtemps l'on gagne moins! Pour avoir de bonnes retraites, il faut aussi de bons salaires. Mais qu'est ce qui sera négociable, surtout dans les 12 % de surcotisation? Une phrase est mise en avant «pas de décote pour les cheminots».

Sur la question du préavis, à l'unanimité il est préféré un préavis propre à la CFDT ne traitant que sur les 2 thèmes précités.

Le vote qui est organisé, pour un préavis illimité reconductible, comprenant les retraites et le Fret avec en annexe la lettre adressée au ministre, l'emporte à 94,06 %

À l'ouverture de la journée du lendemain, **mercredi 7 novembre**, est fait part de nouvelles propositions du ministre qui sont parvenues dans la nuit: La réforme entrerait en compte au 1er juillet 2008. La durée de cotisation évoluera ensuite comme celle de la fonction publique. L'allongement à 40 ans se ferait progressivement au rythme d'un trimestre par semestre jusqu'au 1^{er} décembre

Denis Debris



Linda Chikhi



Alain Couvida



2012 (Avant c'était 2 trimestres par an jusqu'au 1^{er} janvier 2012). Confirmation de la mise en place d'un mécanisme de décote mais limité à 2 ans 1/2, grâce à un âge pivot fixé à 57ans1/2 au lieu de 60 ans. L'indexation des retraites se fera sur les prix et se fera au 1^{er} janvier 2009 au lieu du 1^{er} janvier 2008. La prise en compte des spécificités des métiers et des bonifications, passera par une réflexion sur la pénibilité par un organisme tripartite qui pourrait être mis en place pour apprécier un cadre d'approche transversal (privé, public). Les bonifications sont maintenues dans les conditions actuelles pour les agents recrutés avant le 31 décembre 2008.

Après un court débat il a été décidé que toutes ces modifications ne remettent pas en cause les décisions prises la veille, surtout qu'elles sont incomplètes par rapport à l'ensemble de nos revendications.

Cette journée du mercredi a été l'occasion de mettre en place 3 groupes de travail, pour définir une plateforme revendicative, sur le niveau de pension, les dispositions nouvelles, la pénibilité et les bonifications. Ces rencontres du 6 et 7 novembre avec les représentants des syndicats Cheminots de la CFDT ont été closes avec la restitution de ces groupes de travail, ci-dessous décrites;

Le premier groupe s'est investi sur Le Niveau de Pension

Il a défini qu'il existe des leviers pour l'augmentation des pensions en allongeant la durée validée en intégrant, le temps partiel comme du temps complet, le temps d'apprentissage, les trimestres cotisés dans les autres régimes pour les polypensionnés.

L'augmentation du traitement est un des autres leviers, par l'intégration des indemnités de nuit, des dimanches et fêtes, l'augmentation de la prime de travail, etc.

Une autre idée est la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté pour un passage à 25 % au lieu

Brève rétrospective

En 1993, Balladur est majoritaire face à seulement 90 députés de gauche et la décision de réforme est unilatérale pour les 40 ans de cotisations et le calcul sur les 25 meilleures années; la mise en application est progressive jusqu'au 1^{er} janvier 2008. À cette époque, la plupart des salariés ont 40 ans de cotisation et il n'y a pas eu de réaction. En 1995, la réforme a failli évoluer, mais la contestation a été générale. C'est en 2003 qu'une nouvelle réforme a été mise en place. On a accepté des choses, ce qui a permis à 450 000 salariés de partir avant 60 ans. C'est aussi la revalorisation du minima de pension à 85% du SMIG et la décote divisée par 2 c'est-à-dire 5% par année au lieu de 10%.

de 20% actuellement. Ainsi une majorité d'agents pourrait être concernée.

Certains points ont été approfondis par ce groupe comme le cas des **polypensionnés**, avec comme suggestion l'addition de toutes les années travaillées en dehors de l'entreprise avec celles de la SNCF, de façon à avoir une liquidation et un paiement par le régime spécial de la SNCF dès l'entrée en retraite.

Un autre point comme **l'indexation sur les prix** doit être redéfini car l'indice pris en compte ne reflète pas la réalité, mais devrait prendre en compte le coût réel de la vie. Le minimum de pension devra être augmenté ainsi que les pensions de «reversions»

Pour une **revalorisation constante des Salaires**, il est demandé la création de positions supplémentaires dans chaque qualification ainsi qu'un passage automatique de B à C après un certain nombre d'années, et d'un passage de D à E sur la base de la technicité et ainsi de suite.

Après un constat, pour sauvegarder le régime spécial de la SNCF, les membres de ce groupe ont soumis l'idée d'un **élargissement de l'assiette de cotisation**, par l'intégration des apprentis SNCF, des élèves SNCF, des cheminots des filiales, des PS 25 (agents hors statut). .../...

Les retraites en débats avec les militants CFDT Cheminots

Pour la question de la sur-cotisation il a été jugé utile, que la part dégageable revienne aux cheminots et non à l'entreprise.

Pour tout autre système de **retraite additionnel** comme le PERCO, La CFDT doit privilégier les systèmes additionnels obligatoires qui pérennisent le système par répartition. Ce régime obligatoire qui doit être mis en place sera financé à 50% par la SNCF et 50% par l'agent. C'est un système individuel par points, qui sera alimenté par une cotisation sur les Éléments Variables de Solde et qui comporte l'inconvénient majeur d'oublier les agents n'en percevant pas. En tout dernier lieu le **rachat des années d'études**, pose la question de l'équité.

Les dispositions nouvelles ont été étudiées, par le deuxième groupe de travail.

Ces revendications porteront sur l'entreprise ou en rapport au gouvernement. Pour cela il est rappelé aux participants les éléments du décret d'ordre public et les autres éléments qui sont interne à l'entreprise. En tout état de cause, l'on est sûr qu'il va y avoir un allongement de la durée de travail dans l'entreprise, qui entraînera une évolution de la grille des salaires, par, par exemple un rajout d'échelon d'ancienneté, la modification du temps de passage pour les échelons ou les niveaux.

La **Rémunération** a été au centre du débat. Le groupe a défini qu'il doit y avoir une évolution plus rapide sur l'évolution de la grille de salaire avec des positions supplémentaire par qualification tout en opérant un rééquilibrage. La suppression des niveaux a été évoqué ainsi qu'un délai de présence maximum dans la qualification (ex : 9 ans pour niveau A). Pour la progression de carrière il a été opté en revendication que les positions de rémunération

devraient concerner au moins 30% des agents annuellement et qu'elles devraient être attribuées au moins à 60% à l'ancienneté et 40% au choix au lieu de 50/50. Pour la question de l'ancienneté et donc des échelons la revendication porte sur la prise en compte du nombre d'année dans d'autres régimes et la création de deux échelons d'ancienneté supplémentaires, correspondant à une majoration de 10%.

La carrière et sa dernière partie ont été évoquées. L'allongement de la durée de travail peut créer des problèmes notamment sur des postes de sécurité, et ceux à pénibilités (roulant, service décalé, etc.); il est donc demandé une sécurisation des parcours professionnel en tenant compte des problèmes de santé. Le confortement de la rémunération pour la deuxième partie de carrière pourrait se faire au travers de bonifications.

D'autres points ont été évoqués, comme la nécessité de conserver les trois collèges hiérarchiques, d'accroître du nombre d'emplois au statut en intégrant les PS25 au statut sur la base du volontariat.

Une autre proposition qui devra être mise en débat, c'est la transformation du treizième mois «en temps», qui serait comptabilisé sur un compte épargne temps.

Sur les pénibilités le 3^{ème} groupe a défini des pistes de réflexions, tout en constatant l'intérêt particulier de cette question sur les individus en rapport à leur métier.

Une évidence est! Dans tous les métiers des pénibilités existent, cela a été mis en avant.

Des approfondissements devront être effectués sur les thèmes suivants qui ont été déterminés comme des points «incontournables» de la future négociation :

Travail en service décalé : le travail de nuit, l'environnement de travail, les intempéries, les maladies découlant du métier, Samedi, dimanche et fête pour le travail posté, travail en hauteur, cumul de travail et astreinte, contact clientèle, travaux physiques, carrière longue, travail en lien avec l'arrêté d'aptitude, sûreté, travaux insalubres, métiers demandant une attention permanente, travail demandant une mobilité permanente.

Les points spécifiques suivant font partie de la prévention des risques : La Surveillance médicale renforcée comme pour l'amiante etc., les travaux s'exerçant sous pressions psychologiques et qui créent du stress, avec la possibilité de limiter la durée d'exposition sur la base du volontariat, les travailleurs handicapés, l'utilisation de produits toxiques.

Un dernier point a été évoqué. Il concerne le Suivi du parcours professionnel qui devra intégrer l'ensemble des réflexions.



La conclusion de ces journées des 6 et 7 novembre s'est faite sur les présentations des trois groupes de travail avec les remerciements du secrétaire général pour ces deux journées de débats en motivant les équipes pour le travail à venir et la mobilisation sur le sujet des retraites qui va être le principal «trait» de cette fin d'année 2007.

Le 5 février, faisons entendre la voix de la CFDT au Conseil d'Administration de la SNCF

LE PROGRES ECONOMIQUE DOIT AUSSI SERVIR LE PROGRES SOCIAL

Le 5 février prochain, les salariés du Groupe SNCF (agents SNCF + personnel des filiales de plus de 200 salariés et dont la SNCF détient directement ou indirectement plus de 50% du capital) vont élire leurs représentants au Conseil d'Administration de la SNCF.

Ces élections vont se dérouler dans un contexte particulier, caractérisé par l'ouverture à la concurrence du mode ferroviaire et par l'élargissement du marché du transport à l'échelle de l'Europe. Ce nouveau contexte influe fortement sur le pilotage du Groupe SNCF dont la performance économique constitue désormais l'axe majeur d'action.

Si la CFDT ne remet pas en cause la prise en compte des réalités économiques, elle considère néanmoins que la dimension sociale est un élément essentiel de mobilisation des ressources d'une entreprise. Il ne s'agit donc pas d'opposer le social à l'économique... mais de rechercher le juste équilibre permettant de concilier le développement du Groupe et la motivation de ses salariés. C'est dans cet état d'esprit et avec cet objectif que les candidats de la liste CFDT vous proposent de porter plus particulièrement au sein du Conseil d'Administration les thèmes suivants :

● **L'emploi** : ce ne doit plus être la variable d'ajustement des budgets du Groupe. La tension sur les effectifs devient insupportable et cela nuit de manière fort préjudiciable à la qualité du service. Dans un contexte d'ouverture à la concurrence il est indispensable que la satisfaction du client soit au rendez-vous et cela nécessite donc une bonne adéquation entre les besoins et les ressources. .../...



... LE PROGRES ECONOMIQUE DOIT AUSSI SERVIR LE PROGRES SOCIAL

● **La politique de groupe** : le Groupe SNCF représente aujourd'hui une réelle puissance économique et sociale dans notre secteur d'activité. Or, ce potentiel n'est que partiellement utilisé car les synergies industrielles entre les activités de la maison mère SNCF et celles des filiales ne sont pas suffisamment développées et ceci est particulièrement vrai pour le Fret. Il est urgent de remédier à cet état de fait et de tirer tout le bénéfice que l'on est en droit d'attendre de la complémentarité de nos activités (service de bout à bout pour nos clients, multi modalité, savoir faire logistique...). Cela doit bien entendu s'accompagner d'une plus grande mobilité des ressources au sein du Groupe.

● **La convention collective du ferroviaire** : il s'agit d'un enjeu majeur pour le Groupe SNCF et ses salariés. La négociation en cours entre les organisations patronales et syndicales - qui se tient en présence de l'Etat - doit permettre l'élaboration d'une convention collective du ferroviaire satisfaisante pour le Groupe SNCF. Cela signifie que cette future convention devra comporter une réglementation du travail la plus proche possible de celle du RH 077, conditions indispensables pour éviter une réelle menace de dumping social. Le Conseil d'Administration de la SNCF devra peser de tout son poids pour favoriser l'aboutissement de la négociation en cours.

● **La reconnaissance de la performance du Groupe** : l'implication des personnels dans l'atteinte des objectifs doit être mieux reconnue. Cela passe, entre autres, par la mise en place de dispositifs tels que l'intéressement et/ou la participation qui permettent d'associer les agents à la performance du Groupe. Plus globalement, les politiques de rémunération conduites dans le Groupe doivent tenir compte du fait que nous sommes un Groupe public et que cela nous impose de tirer vers le haut les réalités sociales de notre secteur d'activité c'est le sens du projet de charte sociale proposée par la CFDT.

● **La politique logement** : l'accès au logement est aujourd'hui de plus en plus difficile. Le Groupe SNCF dispose d'un parc de logement significatif mais dans un contexte de profond renouvellement du personnel ce parc s'avère insuffisant et inadapté. Très logiquement, un certain nombre de salariés partant en retraite souhaite conserver leur logement alors que les nouveaux embauchés ont eux aussi besoin de se loger. Ce constat impose au Groupe SNCF de ré-investir dans le logement avec des programmes de réhabilitations et de nouvelles constructions.

● **Le développement durable** : les différentes composantes du Groupe SNCF (ferroviaire, routier, combiné, commission de transport...) constituent un véritable atout pour être un acteur majeur du développement durable. C'est un atout... mais c'est surtout un défi car cela nécessite de travailler à l'articulation et à la pertinence des différents modes entre eux. C'est une lourde responsabilité pour le Groupe SNCF, opérateur public de transport, dont la vocation est de développer le ferroviaire en veillant à l'aménagement du territoire et cela avec un haut niveau de sécurité. C'est donc à la construction d'un nouveau modèle de service public auquel nous allons devoir contribuer. Le Conseil d'Administration du Groupe, en charge des orientations stratégiques, devra s'emparer rapidement de cet important chantier.

Le Conseil d'Administration de la SNCF comprend dix huit membres dont :

- 7 administrateurs représentant l'Etat,
- 5 administrateurs choisis en raison de leurs compétences,
- 6 administrateurs représentant les salariés dont un siège réservé aux cadres.

Ses principales missions sont :

- le vote du budget, l'arrêté et la consolidation des comptes du Groupe,
 - la définition de la politique générale de la SNCF et les orientations du Groupe,
 - la validation du plan d'entreprise de la SNCF, des programmes généraux d'activité et d'investissement du Groupe,
 - l'autorisation de la signature des contrats, conventions et marchés.
- Il se réunit au moins dix fois par an.

Liste des filiales dont le personnel est appelé à participer à l'élection du 5 février 2007

- AREP
- EFFIA Services
- EFFIA Stationnement et Mobilité
- EFFIA Transport
- ICF La Sablière
- ICF Atlantique
- ICF Nord et Est
- ICF Sud-Est Méditerranée
- UNIROUTE
- SEA France
- VFLL

● **L'écoute** : le Groupe SNCF est un groupe de main d'œuvre, ce qui signifie que sa première richesse ce sont les femmes et les hommes qui le compose. Dans une période où le Groupe ambitionne de conduire de profondes transformations, il est indispensable qu'il se mette en posture d'écoute pour tenir compte des avis et suggestions de ses salariés. Quel que soit sa fonction ou son niveau de responsabilité chaque salarié du Groupe apporte ou peut apporter sa contribution dans l'élaboration des stratégies et la conduite des transformations. Il faut savoir l'écouter.

Le conseil d'administration qui va être mis en place à l'issue de son renouvellement en février prochain aura la lourde responsabilité de piloter le Groupe SNCF dans un environnement en plein bouleversement. En sollicitant votre confiance, les candidats de liste CFDT s'engagent à agir dans l'intérêt du Groupe et de ses salariés.

L'administrateur CFDT, représentant les Salariés

Il est la voix des salariés au sein de l'organe de décision du Groupe. Administrateur à part entière, il contribue aux prises de décisions du Conseil en veillant à la pérennité et au développement des activités du Groupe. Il intervient pour que la dimension sociale soit prise en compte dans le choix des objectifs du groupe. Il exprime le point de vue des salariés sur les orientations et décisions du Conseil. Il est destinataire des informations qui convergent vers le Conseil d'Administration. Enfin, il assure le lien avec les équipes syndicales.

Liste des candidats :

Autour de Michel GIRAUDON (RH Paris) tête de liste CFDT, voici les candidats à cette élection : Arnaud MORVAN (Voyageurs RENNES) ; Didier AUBERT (Infrastructure DIJON) ; Pierrette JUNG (EFFIA STRASBOURG) ; Véronique LENFANT (Transilien PARIS) ; Eric VERCOUTRE (Seafrance CALAIS) ; Marie-Christine MARTY (Voyageurs CLERMONT-FERRAND) ; Jean-Dominique DION (Trains TOURS) ; Todine SIBAN (ICF La Sablière PARIS).



Régimes spéciaux : tenants et aboutissants

Après une intense phase de mobilisation, le projet de réforme du régime spécial de retraite a laissé la place à la négociation. La tempête médiatique calmée, la CFDT souhaite revenir calmement et objectivement sur les tenants et les aboutissants de ces semaines qui vont changer le contrat social au sein de notre entreprise.

C'est Le 18 septembre que politiquement, Nicolas Sarkozy lançait, au nom de la « rupture », la réforme des régimes spéciaux de retraite. Le principe de l'allongement de la durée de cotisation est présenté comme étant incontournable. C'est donc dans un contexte, qui lui est très favorable, que le gouvernement, s'appuyant sur une opinion publique largement conditionnée, par des campagnes de presse, charge son ministre du travail d'entamer des consultations afin de « cadrer » 5 régimes spéciaux.

La réponse des organisations syndicales ne se fait pas attendre et un préavis unitaire de grève est déposé pour le 18 octobre 2007. Ce jour là, le taux de participation des cheminots au conflit est historique, puisqu'il atteint les 75%, avec une forte implication de l'encadrement et des jeunes embauchés. Le soir même, la CFDT expédie un courrier au Ministre du Travail, pour lui indiquer ses principales revendications dans le cadre général :

(Progressivité de la réforme ; intégration des primes dans le calcul des pensions ou création d'un régime de retraite additionnel ; prise en compte de la pénibilité ; prise en compte des polypensionnés. Il s'agit des salariés qui ont fait une partie de leur carrière dans d'autres régimes de retraite notamment du privé. Ce problème concernant près de 90% des cheminots).

Le 24 octobre, la CFDT est reçue à nouveau par Xavier Bertrand. La CFDT Cheminots lui remet alors sa plateforme revendicative, en complément de celle remise le 18 octobre.

Le 31 octobre, toutes les fédérations sauf la FGAAC, décident de déposer un préavis de grève reconductible à compter du 13 Novembre au soir. La CFDT reporte sa réponse et convoque ses instances en Assemblée Générale le 6 Novembre pour une consultation démocratique. Ce jour là, alors que le gouvernement n'a toujours pas répondu à ses courriers des 18 et 24 octobre, les cheminots CFDT décident d'appeler à une grève reconductible à partir du 14 novembre. Juste après l'annonce de la décision de la CFDT, le ministre répond en partie aux demandes formulées, et plus précisément sur l'étalement de la décote, avec notamment un abaissement de l'âge pivot de 60 à 57 ans et demi. Cet épisode démontre à l'évidence que le

gouvernement ne fait rien pour éviter le conflit jugeant sans doute que cette réforme ne sera légitime aux yeux de sa majorité que s'il y a affrontement. Les organisations syndicales dont c'est le fond de commerce y trouvent évidemment leur compte.

Le 13 novembre, Bernard Thibault, est reçu par le Ministre du Travail et lui fait une proposition de négociation tripartite au niveau des entreprises, ce qui constitue une évolution de la position de la CGT. A l'évidence, la CGT cherche une issue à la crise qui se prépare, mais la base suivra-t-elle ?

Cette « ouverture » est acceptée par le ministre qui reçoit à nouveau toutes les organisations syndicales et répond sur les 4 sujets portés par la CFDT : il confirme l'étalement de la décote, accepte la négociation sur le niveau des pensions, fait une ouverture sur la pénibilité et indique que le problème des polypensionnés sera pris en compte dans la négociation de 2008 de la même façon que cela sera pris en compte pour les fonctionnaires. Le 14 novembre, c'est plus de 62 % des cheminots qui sont en grève.

Après en avoir largement débattu avec les militants et les adhérents, la CFDT cheminots propose, le vendredi 16 Novembre, que les Assemblées Générales représentatives se prononcent pour la suspension du mouvement mais exige en contre partie du Gouvernement le

lancement immédiat des négociations tripartites. Dans le même temps, elle dépose un préavis pour le 20 décembre, à titre conservatoire, au cas où les négociations ne répondraient pas aux attentes des cheminots. La CFDT espère donc que les négociations vont s'ouvrir très rapidement dans le week-end, et au plus tard le lundi matin. Or, visiblement, le gouvernement n'est pas pressé et préfère faire un geste vis à vis de l'organisation de Bernard Thibaut, majoritaire à la SNCF, en proposant une première réunion tripartite le mercredi 21 novembre. Il permet ainsi au mouvement contre la réforme des régimes spéciaux de converger avec celui des fonctionnaires le 20 Novembre !

Le 19 novembre, la CGT, la CFDT, la CGC et l'UNSA (sans FO ni Sud) acceptaient de fait le principe de l'harmonisation dans un communiqué expliquant leur participation aux négociations. La négociation du 21 novembre a permis de préciser la méthode, les groupes de travail et le calendrier. Les organisations syndicales ont fait le point de leurs revendications. La CFDT a mis particulièrement l'accent sur les questions de niveau des pensions, de pouvoir d'achat des retraités, de pénibilité et sur les polypensionnés. Au soir de cette négociation, la reprise du travail semble se dessiner. La question de l'utilité des 5 jours supplémentaires de grève alors que les contours de la négociation étaient déjà définis depuis une semaine et que le rapport de force était encore à un haut niveau, reste posé.

Loin de vouloir polémiquer, la CFDT souhaite que ces éléments puissent alimenter la réflexion des cheminots dans cette période et autour de ce conflit pour le moins atypique si nous devons de nouveau taper du poing sur la table.

Pierre Paul DITTRICH

Extraits des avancées obtenues dans les tables rondes en cours :

Suppression de la mise à la retraite d'office.
Création d'un 10^{ème} échelon d'ancienneté d'un taux de 3,6%.
Majoration salariale automatique de 0,5% par semestre au-delà de 55 ans limitée à cinq ou sept semestres.
Un 13^{ème} mois, avec l'intégration de la prime de travail code prime 1 et 2 pour tous.
Pour les agents bloqués en fin de qualification depuis 5 ans et ayant au moins 50 ans, c'est une majoration salariale de 3% qui leur sera octroyée.
C'est 600 qualifications et 1200 niveaux supplémentaires qui seront donnés en 2008 et 2009.
Les gratifications de vacances et d'exploitations compteront pour la pension
Pas de décote à partir de 52 ½ ou 57 ½ ; mesure valable pour les futurs embauchés.
Pas de décote sur le minimum de pension et de réforme.
Revalorisation du minimum des pensions de réversion à 54 %.
Possibilité de départ anticipé pour les parents de 3 enfants sous certaines conditions.
Validation de trimestre pour l'interruption ou la réduction d'activité pour élever un enfant avec des mesures rétroactives, etc...

Paris Saint Lazare Un nouveau Secrétaire régional



Bienvenue à Pascal Blondiaux qui succède à Eric Fernandez, au poste de Secrétaire régional.

Pascal est Né le 26 avril 1966 et a travaillé pendant 10 ans dans le secteur privé avant d'entrer en 1995 à la SNCF.

Aujourd'hui, il travaille à Conflans Fin d'Oise, sur un poste de commercial gare en tant qu'agent d'exécution.

PASCAL, QUEL EST TON PARCOURS SYNDICAL ?

J'ai adhéré à la CFDT dès mon entrée dans l'entreprise, suite à un procès gagné devant les prud'hommes avec l'aide d'un défenseur CFDT. J'ai considéré que mon adhésion était la meilleure façon de remercier ce syndicat.

J'ai immédiatement commencé à militer avec les membres déjà en place sur Paris Rive Gauche. À force de tournées syndicales, nous avons réussi à doubler le nombre de nos représentants en DP. Je me suis également retrouvé élu au Comité Entreprise Régional.

J'ai rejoint Paris Saint Lazare en 2003, au moment de la crise concernant le dossier retraite (déjà...). Après le départ de beaucoup de nos militants, nous nous sommes efforcés de reconstruire le syndicat.

QUEL EST TON PROJET RÉGIONAL ?

Le redressement de la CFDT sur notre région passera d'abord par l'augmentation du nombre d'adhérents désirant s'impliquer dans la vie du syndicat. Nous tenterons, dans les mois qui viennent, de multiplier le nombre des tournées syndicales

et d'organiser la formation des jeunes militants. D'autre part, les pressions de plus en plus fortes exercées à l'encontre des personnels de l'entreprise, nous amènent à défendre ces derniers dans de nombreux dossiers, dont semblent se désintéresser les autres syndicats. Nos interventions auprès des établissements, de la direction régionale, et des conseils de discipline ont permis à de nombreux salariés de constater notre efficacité dans la négociation des conflits et dans la défense individuelle des cheminots. De nombreuses adhésions ont été faites suite à ces différentes interventions.

La disponibilité et le courage dont font preuve actuellement les principaux cadres de l'UPR nous permettent d'envisager les prochaines élections avec un certain optimisme...

Merci Pascal et bon travail !

Évolution de la mission solidarité SNCF



La SNCF a décidé de transférer les actions solidaires et citoyennes portées par la Mission Solidarité et la direction de la communication à la Direction Déléguée au Développement Durable. (Décision du COMEX du 05 mars 2007)

Cette réorganisation tend à mieux distinguer les actions relevant du mécénat d'entreprise conduites par la Fondation Solidarité, avec le soutien qu'elle apporte aux salariés de l'entreprise via les actions réalisées par le milieu associatif, ainsi que les actions solidaires et citoyennes de l'entreprise, qui ont un lien direct avec les activités et les métiers de la SNCF

Les actions transférées au développement durable depuis le 01 juillet 2007 dans le cadre d'un pôle sociétal visent: les champs d'activité du commerce équitable et l'économie solidaire, la médiation sociale avec la lutte contre la récidive et les chantiers d'insertion, la lutte contre l'errance en milieu ferroviaire et l'hébergement d'urgence, ainsi que des interventions en milieu scolaire.

Pour le commerce équitable et l'économie solidaire, qui comportent deux axes d'actions, qui sont placés sous la responsabilité de la direction des achats de la SNCF, est celui de sensibiliser les salariés de la SNCF et ses clients aux enjeux des relations avec les fournisseurs et celui de renforcer une politique d'achat dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, sur les territoires, avec les entreprises d'insertion et les régies de quartier

L'ensemble d'actions de la médiation sociale comprend les différents services de médiation et de prévention sociale de la SNCF, mis en œuvre dans les gares et les territoires défavorisés (Point d'Information et de Médiation Multiservices ; Point Services aux Particuliers et Maison de Service Public) Cette offre spécifique est par nature ancrée au sein de Transport Public (Transilien et TER).

Ces lieux d'accueil et de médiation ont pour objet de faciliter l'accès des services publics aux usagers qui éprouvent des difficultés pour les utiliser, ainsi qu'à être un tremplin professionnel pour les salariés en insertion.

Sur la lutte contre la récidive, le pôle sociétal de la Direction du Développement Durable souhaite dynamiser l'accueil de mesures éducatives de justice au sein des établissements SNCF. Deux types de mesure de justice sont ciblés: Celle de réparation pénale pour les mineurs et celle de travail d'intérêt général (TIG) pour les majeurs (mesures BADINTER). L'accord signé le 21 février 2007 entre le Garde des Sceaux et la Présidente de la SNCF entend soutenir, aider et responsabiliser des mineurs et des majeurs sous main de justice grâce à des peines alternatives à l'incarcération.

Avec les chantiers d'insertion qui sont à l'initiative des pouvoirs publics, deux types d'action sont mis en œuvre par la SNCF dans le cadre d'un programme d'insertion national.

C'est 700 emplois aidés en trois ans, répartis pour une première moitié sur des recrutements internes dans le secteur administratif et commercial et 25 chantiers d'insertion en partenariat avec des associations spécialisées dans les métiers du BTP et des espaces verts pour l'autre moitié des emplois.

Plus globalement, ces actions devront mobiliser toutes les activités de l'entreprise pour poursuivre le programme public des emplois aidés et prendre en compte les actions menées par la mission de Karim ZERIBI en charge du dossier «Égalité des chances et compétence».

La lutte contre l'errance en milieu ferroviaire et l'hébergement d'urgence, mis en place par la SNCF et les pouvoirs publics, s'appuie sur un réseau d'associations spécialisées et des dispositifs d'aide sociale, dans une trentaine de gares, en direction des publics sans-

abri. Elle est basée sur cinq types de prestations, qui viennent répondre aux situations de détresse sociale dans les gares. En 2006 c'est 100 000 personnes qui ont été aidées.

Les points SOS Voyageurs sont présents dans 10 gares sur le territoire national et sont animés par un réseau de bénévoles.

Un autre dispositif actif agit sur Les maraudes en gare dans 4 gares parisiennes et 7 gares de province.

Les lieux d'accueil de jour sont développés dans 4 gares parisiennes et 4 gares de province. A noter une halte de nuit implantée près de la gare de Toulouse Matabiau.

Les points d'accueil solidarité implantés dans 3 trois gares de province (Tours ; Strasbourg et Metz), permettent l'accueil et la prise en charge des personnes en grande difficulté. Ils peuvent envisager des possibilités d'insertion avec les réseaux associatifs locaux. La Direction des Gares et de l'Escale pilotera ces dispositifs.

Sur l'hébergement d'urgence La SNCF participe à l'investissement et au fonctionnement de 4 structures d'hébergement ayant permis de loger en urgence 2500 personnes en 2006: Ils sont implantés à (Paris Vaugirard, Pont Cardinet, Pantin, d'Avignon)

Pour les interventions en milieu scolaire, la SNCF mène des actions de sensibilisation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports ferroviaires en direction des scolaires (écoles primaires, collèges, lycées et établissements de l'éducation spécialisée) depuis plus de vingt ans. Ces actions sont portées sur tout le territoire national par des agents volontaires. Les finalités de ces interventions sont triples, c'est

de prévenir les accidents de personnes en milieu ferroviaire, d'aider les jeunes à acquérir une attitude responsable dans les gares et les trains, d'agir pour limiter les actes de malveillance sur le réseau SNCF

Une campagne de prévention « Voyageur Et Citoyen » sert d'outil pédagogique en direction des publics scolarisés. C'est 600 cheminots volontaires qui ont sensibilisé 140.000 jeunes en 2006. Les interventions en Milieu Scolaire font l'objet d'un partenariat entre la SNCF et le Ministère de l'Éducation Nationale.

L'application de cette politique dite RSE (responsabilité sociale de l'entreprise), sera mise en œuvre en région par avec la nomination de 23 CORECS (Coordinateur en Région de l'Engagement Citoyen et Solidaire), dédiés à plein temps, avec des moyens spécifiques à leurs fonctions.

La CFDT, depuis une dizaine d'années revendique une approche globale de la solidarité dans l'entreprise. Nous accueillons favorablement cette nouvelle conception de l'entreprise et nous entendons y apporter toute notre contribution.

Le développement durable dans la stratégie d'entreprise est une approche judicieuse, il correspondant à notre politique. La CFDT l'a aussi revendiqué pour une complémentarité des modes de transport, sans oublier la question du FRET au travers du grenelle de l'environnement et les actions à mener, ainsi que les autres grands chantiers sociaux qui touchent le ferroviaire.

Jean-Pierre WEINAUG

Administrateur CFDT à la Fondation Solidarité SNCF

Jean-Claude MICHEL s'en est allé



Nous tenons à rendre hommage à notre ami et collègue Jean-Claude, décédé le 18 septembre des suites d'une longue maladie à l'âge de 49 ans.

Jean-Claude est entré à la SNCF en avril 1978 à Moulin Neuf en banlieue Parisienne.

Arrivé en Bretagne en janvier 1987, après avoir occupé un poste de permanent au sein de la FGTE. Syndicaliste depuis la 1^{ère} heure, militant acharné, il n'a eu de cesse lors de ses

différents mandats - élu DP de l'EIM Bretagne, élu au CER, membre actif du bureau du syndicat régional - de défendre au mieux les intérêts des cheminots.

Jean-Claude était également un membre actif de l'équipe animatrice du Groupe Technique National du Matériel. Il avait accepté de prendre la succession du responsable de l'équipe animatrice, sa maladie l'a conduit malheureusement à une autre destinée. Jean-Claude, a gravé dans nos mémoires l'image d'un camarade qui s'est investi pour les autres, sans compter son temps personnel.

Les pensées de tous les camarades de la CFDT, dont ceux de la région Bretagne et du Groupe Technique National Matériel, se tournent vers Laurence son épouse et Arthur son cher fils.

SANS LUI, ÇA N'EXISTERAIT PAS SANS VOUS, ÇA N'EXISTERAIT PLUS.

En octobre 1985, Coluche eut l'idée de lancer un appel à toutes les bonnes volontés pour distribuer des repas aux plus démunis. Les Restos du Cœur étaient nés. Sans cet artiste, et sa persévérance qui l'a amené à plaider cette cause devant le Parlement Européen, les Restos n'existeraient pas. Depuis, des dizaines de milliers de bénévoles participent chaque année à ce grand élan de générosité



qui a permis en 2006/2007 de servir plus de 81 millions de repas, de venir en aide à 23 300 bébés et de faire travailler 1200 personnes dans 175 ateliers et jardins d'insertion. Aujourd'hui, Coluche n'est plus là mais l'idée de lutter contre l'exclusion en donnant nourriture, chaleur et réconfort est plus que jamais d'actualité. Il est de notre responsabilité de la faire vivre.

Envoyez vos dons aux Restaurants du Cœur, 75515 Paris Cedex 15 ou www.restosducoeur.org



Les Restos du Cœur remercient vivement ce titre de presse de s'associer à leur action en leur offrant cet espace.